



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE A HUIS CLOS LE LUNDI 7 JUIN 2021 À 19H30,
À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN**

Considérant les circonstances entourant la crise sanitaire et les règles gouvernementales émises afin d'assurer la protection de tous, la présente **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal d'Ormstown, se tient **A HUIS CLOS, lundi le 7 juin 2021 à 19h30**, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, la séance pouvant être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur You Tube en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité ou en différé par la suite.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présences:

Ken Dolphin
Jacques Guilbault
Stephen Ovens
Michelle Greig
Chantal Laroche

Absence:

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, le secrétaire-trésorier, M. Georges Lazurka, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jocelyne Madore et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h30 par le maire Jacques Lapierre, aussi présent. Cette dernière se tient à huis clos, mais en direct sur You Tube via la plateforme numérique Zoom, les règles gouvernementales rattachées au coronavirus étant toujours en vigueur.

21-06-165 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant tel que présenté, en ajoutant le point « Rugby-Baseball » au varia tout en conservant ce dernier ouvert.

ORDRE DU JOUR

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021
- 1.3 Période de questions ouverte au public.
- 1.4 Dépôt de documents
 - 1.4.1 Liste des permis émis
 - 1.4.2 Liste des permis en inspection.
 - 1.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs.
 - 1.4.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (mai 2021).
 - 1.4.5 Transport collectif- Évolution de l'achalandage.
 - 1.4.6 Commission municipale- Missive (Audits de conformité -Budget 2021 et PTI).
- 1.5 Adoption du 2^e projet de Règlement.n° 25.40-2021 modifiant le Règlement de zonage.
- 1.6 Adoption du Règlement n° 7-2021 sur la circulation des camions et des véhicules-outils
- 1.7 Adoption du Règlement n° 129-2021 modifiant le Règlement n° 219-2020 sur la gestion contractuelle
- 1.8 Entente intermunicipale sur les équipements relatifs au PLIU
- 1.9 Adoption de la Politique MADA et du Plan d'action

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 31 mai 2021
 - 2.1.1 INFO - Avantages sociaux au 29 mai 2021
 - 2.1.2 INFO – Suivi financier au 30 avril 2021
- 2.2 UAF- Location de chapiteaux et autres équipements pour le Camp de jour 2021.
- 2.3 AGORA inc.- Octroi de contrat Surface Multisports (bandes de patinoires et autres).
- 2.4 TECHNIVOLT inc.- Octroi de contrat Surface Multisports (poteaux, éclairage et électricité).
- 2.5 Décorations de la bibliothèque - Mobilier et équipements.
- 2.6 Une Touche de Bois- Contrat (mobilier et autres pour la Halte Urbaine).
- 2.7 Halte urbaine- Travaux de régie et autres coûts.

3 GESTION DU PERSONNEL

- 3.1 Démission aux Loisirs et à la Culture
- 3.2 Embauche employés occasionnels voirie

4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

5 GESTION DES IMMEUBLES

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 TRANSPORT ROUTIER

8 HYGIÈNE DU MILIEU

9 URBANISME ET ZONAGE

9.1 Demande de dérogation mineure; 1918, rue Borden (lot 5 807160)

10 LOISIRS ET CULTURE

11 CORRESPONDANCE

11.1 Huntingdon Fair – Demande de passage

11.2 Demandes citoyennes concernant l'état des rue Argyle North et McBain

11.3 Scabrie- Demande de contribution ; Projet d'analyse de l'eau de la rivière Châteauguay (plage et baignade)

11.4 Vélo-Québec- Défi métropolitain 2021 (date et halte-diner)

11.5 Explo-Tour (vélo)- Utilisation d'un stationnement municipal.

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

21-06-166 Adoption du procès-verbal- Séance ordinaire du conseil du 3 mai 2021

Il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉE par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal du 3 mai 2021, tel que présenté, tous les membres du conseil présents lors de cette séance attestant l'avoir lu et déclarant sa conformité en rapport avec les décisions prises.

ADOPTÉE

21-06-167 Adoption du procès-verbal - Séance extraordinaire du conseil du 18 mai 2021

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 mai 2021, tel que présenté, tous les membres du conseil présents lors de cette séance attestant l'avoir lu et déclarant sa conformité en rapport avec les décisions prises.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE AU PUBLIC

Au moment de l'heure limite fixée pour la réception de demandes en vue de la période de questions ouverte au public, à savoir 12h00 le jour de la séance du conseil, lesquelles questions doivent être adressées par écrit au greffier de la Municipalité à l'adresse électronique suivante greffe@ormstown.ca, six (6) questions ont été reçues de membres du public.

Question 1. Madame Leslie-Ann Hine

Traduction faite par le greffier municipal :

J'aime Ormstown parce qu'elle est un petit village pittoresque. Je suis fâchée de constater la venue de Tim Horton's avec ses vidanges et je crains la venue de d'autres commerces de ce type avec l'expansion d'Ormstown, sans véritable exigence quant à la propreté. La croissance rapide est un enjeu important et nous pourrions devenir Mercier ou Sainte-Martine avec toutes les grosses enseignes illuminées le long des routes. J'aimerais proposer que l'on suive l'exemple du Vermont et de Merrickville, Ontario. Ainsi, nous pourrions conserver ce caractère pittoresque de petite ville en adoptant un règlement qui interdirait les enseignes en bordure de routes et aussi celles avec néons. Chaque commerce devrait s'annoncer seulement sur la façade de l'édifice.

Réponse de Monsieur le Maire :

Bonjour Madame Hine et merci de vous intéresser à notre belle Municipalité.

Essentiellement, les réglementations sont distinctes et nous ne deviendrons jamais Sainte-Martine et Mercier vu que sur les grandes artères commerciales comme la route 201, la réglementation n'est pas la même que pour le centre-ville d'Ormstown Des commerces comme Tim Hortons, on ne pourrait pas retrouver ce type d'enseignes, la réglementation concernant le centre-ville étant différente et plus raffinée.

Pour ce qui est de la croissance d'Ormstown, nous en connaissons une rapide, nous avons une planification qui est faite de manière à assurer une croissance continue afin d'augmenter les revenus de la Municipalité et ainsi de ne pas avoir à augmenter les taux de taxation des citoyens.

D'ailleurs, ce sera au prochain conseil de définir les orientations futures pour le développement de ces quartiers.

Question 2. Madame Amélie Lefort

À l'adresse de Monsieur le maire et des conseillers municipaux,

Je suis une résidente de la Vallée des Outardes. Je vous écris aujourd'hui car j'aimerais avoir des informations pour de potentiels jeux d'eau dans la municipalité.

Depuis la fermeture de la piscine lors du référendum, il n'y a pas de point d'eau pour se rafraîchir. Avec les canicules de plus en plus tôt en saison, et de plus en plus longues, cela devient nécessaire. Ce serait aussi important pour le camp de jour l'été, car il n'y a pas d'air climatisé dans les installations.

J'aimerais savoir si la Ville compte en installer en 2022. Sinon, j'aimerais avoir des informations pour lancer une pétition à ce sujet. Je peux assister à une séance municipale à distance.

Réponse de Monsieur le Maire

Nous avons déjà planifié l'implantation de jeux d'eau depuis le début de notre mandat qui, cependant, sont conditionnels à la construction de notre usine de traitement de l'eau. Nous avons récemment reçu confirmation, le 30 avril dernier, du ministère des Affaires municipales à l'effet que les plans préliminaires conçus par la firme d'ingénierie étaient retenus et acceptés par le ministère, ces plans définitifs devant être terminés à l'automne 2021 pour aller en appel d'offres au printemps 2022. Par la suite nous prévoyons que ces travaux de construction soient effectués en 2022, fin de 2022, début 2023, ce qui fait que les jeux d'eau seront subséquents à cette construction, voire à l'été 2023.

Question 3. Monsieur Jesse Myre

Bonjour mon nom est Jesse Myre je demeure aux 833 rang Dumas Ormstown et je voudrais faire une demande pour une réduction de vitesse dans mon secteur du rang.

Présentement la vitesse est de 80 km/h, moi je demeure entre le 4 coins de la montée Guérin et Sharpe et le golf de Ormstown, les autos passent à vive allure et il y a beaucoup d'enfants dans le secteur vu qu'il y a beaucoup de jeunes familles qui se sont établies dans les dernières années, il y a aussi une garderie dans ce secteur.

J'ai aussi parlé à la Sûreté du Québec pour les aviser de l'exagération de vitesse dans ce secteur et ils en ont pris connaissance. Alors Je demande que la limite de vitesse soit réduite à 50km/h pour la sécurité des gens qui habitent ce secteur.

Merci de votre temps j'attends de vos nouvelles.

Réponse de Monsieur le Maire

La première chose, c'est que le rang Dumas appartient à la fois à la Municipalité de Franklin et à celle d'Ormstown, dans une configuration quelque peu inhabituelle et irrégulière, ce rang étant divisé par sections.

De plus, pour les questions de changements de vitesse, nous devons adresser une demande d'analyse au ministère des Transports avant de changer les règles. Donc, nous allons discuter avec les principaux acteurs concernés, à savoir le ministère, les municipalités et aussi la SQ.

En conséquence nos fonctionnaires municipaux vont entreprendre les démarches, nous allons nous adresser au ministère qui lui, verra à analyser la situation et nous vous reviendrons au cours des prochains mois, un certain délai étant requis par le ministère.

Question 4. Madame Kathryn McCully

Traduction faite par le greffier municipal :

Après avoir parlé avec des membres du Service de sécurité incendie d'Ormstown, je comprends que la pression des bornes-fontaines est inadéquate afin de combler les besoins municipaux d'un vaste secteur. Celui-ci s'étend approximativement du secteur du IGA jusqu'en direction de Valleyfield. Il m'a été dit que le réseau de distribution de l'eau se briserait si les pompiers utilisaient l'eau des bornes-fontaines dans ces secteurs.

En conséquence, s'il y avait un feu faisant rage dans un large périmètre d'Ormstown, les pompiers devraient faire appel aux camions citerne des communautés avoisinantes, telles Howick et Huntingdon.

Pourquoi permet-on que cette dangereuse situation se continue ? Quand le tout sera-t-il réparé ? Est-ce que les compagnies d'assurance sont au fait de ce danger et sont-elles d'accord pour assurer nos maisons ? Est-ce que ces mêmes compagnies d'assurance refuseraient de payer en cas d'incendie si elles étaient au courant de cette situation ? Pourquoi les propriétaires et les locataires ne sont pas mis au courant qu'ils sont dans un danger extrême en cas d'incendie et de non-fonctionnement des bornes fontaine ?

Les citoyens d'Ormstown doivent connaître la vérité afin de vivre en toute sécurité.

Réponse de Monsieur le Maire et du greffier municipal.

Bonjour Madame McCully,

Maire : Je trouve important de vous préciser que la Municipalité prend tous les moyens afin d'assurer une sécurité adéquate à tous les niveaux et le secteur du service de protection incendie ne fait pas exception à la règle. Monsieur Gagnon, greffier municipal s'est enquis de la situation exacte et je lui cède la parole, s'il le veut bien, afin de bien vous répondre par rapport à ce qui vous préoccupe.

Greffier : Bonjour Madame McCully

Bien que le Règlement municipal fasse état d'une question et sous-question permise lors de la période question ouverte au public, je crois important de répondre à toutes celles demandées afin d'une part, de vous sécuriser et d'autre part afin de bien informer le public sur la question :

En premier, je tiens à vous rassurer, toutes les bornes-fontaines sont en bon état de fonctionnement.

Pour ce qui est de la pression, elle est suffisante. Toutefois, je crois important de vous préciser que le mode d'intervention choisi par les gens du service de sécurité incendie il y a plusieurs années est le même, partout dans la municipalité. Le service est équipé d'un camion-citerne et d'une piscine conçue pour combattre les incendies. L'eau utilisée part de la borne-fontaine, alimente le camion-citerne qui lui distribue l'eau dans la piscine d'où s'alimente les pompiers. Dès le camion-citerne vidé, il est rempli à nouveau et redirige l'eau vers la piscine et ainsi de suite. Il s'agit du même mode d'intervention que l'incendie soit dans un rang ou en centre urbain. Pourquoi ne pas se brancher directement sur la borne-fontaine ? Parce que cela créerait une pression négative sur le système et l'eau potable distribuée deviendrait trouble, bien que consommable.

La situation est-elle dangereuse pour le public comme vous semblez le croire. Non ! Jamais les autorités municipales prendraient un tel risque. D'ailleurs, l'acquisition récente d'une autopompe neuve à près d'un demi-million de dollars démontre toute l'importance accordée à la sécurité incendie par votre conseil municipal.

Quand le tout sera-t-il réparé ? Il n'y a rien à réparer actuellement hormis le camion-citerne qui a subi un bris sérieux dernièrement et qui lui est en réparation. Nous nous sommes enquis la semaine dernière quant à savoir la date de réparation et la compagnie a un problème d'approvisionnement en pièces, comme dans bien des domaines actuellement.

Cependant les municipalités voisines assurent une présence sécuritaire, ce pourquoi vous faites probablement allusion à Howick et Huntingdon et je pourrais ajouter Franklin. Le tout est en application de l'entente avec la Mutuelle de feu, avec qui nous contribuons financièrement, soit pour venir en aide à d'autres municipalités ou en requérir de d'autres, comme c'est le cas actuellement.

Quant à l'assurabilité de votre demeure et de celle des autres contribuables, soyez sans crainte Madame McCully. Il n'y aucun problème actuellement, la Municipalité prend les mesures pour assurer le service et même en cas de sinistre (et c'est purement hypothétique), il faudrait démontrer la faute de la Municipalité (et il n'y en a pas). Dans le cas inverse, votre assureur se retournerait vers celui de la Municipalité et vous ne subiriez aucune perte monétaire.

Mais avant les dommages matériels, ce qui nous préoccupe vous conviendrez, c'est la vie de nos citoyennes et citoyens et présentement personne n'est en danger.

Tout fonctionne et la Municipalité devrait récupérer son camion-citerne d'ici 2 semaines nous a-t-on dit, le tout étant cependant conditionnel à la réception des pièces, tel que précédemment expliqué.

Voilà la vérité, Madame McCully. En espérant que ma réponse vous sécurise, je demeure disponible, comme vous le savez.

Question 5. Madame Zoe Gillies

Bonjour,

Voici ma question pour la prochaine rencontre.

On parle toujours d'agrandissements, mais à quand l'amélioration de vos infrastructures déjà existantes comme le parc des Érables? Le module et les balançoires font pitié, manque de sable, aucune table de pique-nique. Il pourrait y avoir d'autres choses pour amuser les jeunes, comme un autre module et un panier de basketball.... et j'en laisse.

Réponse de Monsieur le Maire

Bonjour Madame Gillies,

Dans un premier temps, une mise au point qui s'avère importante. Dans la municipalité, il y a 6 parcs et si je regarde celui auquel Madame fait référence, le parc Des Érables, il y a 2 ans, une réfection complète a été effectuée : nouvelle patinoire, nouvelle surface, nouvel éclairage, la piste pour les patineurs a été complètement refaite, le stationnement aussi et d'ici la fin de l'été, un nouvel abri pour patineurs sera installé, le petit abri actuel ne suffisant plus à la tâche.

Je pourrais aussi parler de ce qui s'est fait ailleurs ; la réfection du parc Mario-Dumas, les terrains de soccer, les filets, les bancs, les abris, tout ça est complètement neuf. La même chose pour le terrain de baseball, avec de nouveaux filets. Dans ce même parc, il y aura très prochainement la construction d'une surface Multisports qui comprendra une patinoire, une aire de basketball et deux aires de pickleball.

Bien sûr, il y a le nouveau parc de la Vallée-des-Outardes, le parc-école Notre-Dame-du-Rosaire inauguré au début de notre mandat, le parcours d'hébertisme en collaboration avec le CVR depuis l'année dernière le parc Lyndsay-Cullen qui est à la veille de voir une réalisation demandée depuis plusieurs années, à savoir un parc de planches à roulettes (skatepark) qui sera inauguré avant la fin de notre mandat, au plus tard en octobre 2021.

Le total de nos réalisations des mises à niveau est estimé à environ un million (1 000 000\$) de dollars. Bien entendu, tout n'est pas parfait. Dans ce contexte, nous allons nous assurer qu'il y aura le nombre de poubelles requise, de bancs, etc. et que de petits ajustements sont nécessaires et qu'ils s'effectuent en continu. Il est certain que la COVID 19 a eu un impact et que l'accès à ces parcs était limité.

Cet été, l'entretien sera effectué par un étudiant embauché à l'aide d'une subvention et soyez assurée que nous accordons une importance de tous les instants. A la qualité de nos infrastructures.

Question 6. Monsieur Éric Bourdeau

Quand allons-nous avoir une personne avec les compétences pour faire les plans Urbanisme?
Merci

Réponse de Monsieur le Maire

Bonjour Monsieur Bourdeau

Si votre question est quelque peu tendancieuse, en tout cas j'y vois un biais, mais je tiens à vous rassurer en rapport avec les compétences, la Municipalité disposant de personnes très compétentes au sein de notre service d'Urbanisme. D'ailleurs nous sommes la seule municipalité où il y a 2 personnes permanentes attirés à notre service d'urbanisme.

Il convient également de faire la distinction entre un plan d'urbanisme, un schéma d'aménagement (compétence de la MRC) et un règlement de zonage, ce que vous semblez confondre. Le travail en urbanisme en est un très pointu devant être exécuté avec minutie.

Le Plan d'urbanisme de la Municipalité ne peut aller à l'encontre du schéma d'aménagement de la MRC. Lorsque la Municipalité décide de modifier son Plan d'urbanisme elle doit soumettre le tout à la MRC qui doit approuver le changement proposé. Sauf exceptions, la modification au schéma d'aménagement doit aussi faire l'objet d'une approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Donc, ce n'est pas un travail qui est fait en vase clos, des autorisations devant aussi être considérées, certaines fois, auprès du MAPAQ et autres organismes gouvernementaux.

Question 7. Madame Catherine Dunn.

Récemment, j'ai eu l'occasion d'aller au parc Lindsay Cullen car je voulais vérifier les courts de tennis en vue de jouer au pickle ball cet été. J'ai été consternée par l'état du terrain. La clôture déchirée qui permet d'accéder aux courts de tennis, est franchement, très dangereuse. J'ai alors décidé de m'asseoir sur la table de pique-nique près de la zone où se trouvent les glissages et les appareils d'escalade. Encore une fois, le manque de soin pour ce terrain de jeu était évident. Il y a un énorme besoin d'ajouter du sable à l'aire de jeu et le tissu de sous-couche est visible dans certaines zones. C'est extrêmement dangereux pour les petits enfants qui jouent dedans et autour. Ils peuvent trébucher sur ce tissu et se blesser gravement car il se trouve à proximité de l'équipement métallique. Que faut-il pour ajouter quelques charges de sable ?

J'ai alors décidé de visiter l'autre parc de la rue Julie car lorsque mes petits-enfants viendront cet été, j'aimerais les emmener dans l'un de nos parcs. Il a l'air négligé. Les mauvaises herbes et l'herbe remplissent le tas de sable, les traverses de chemin de fer en bois cassées ne sont ni remplacées ni réparées. La poubelle était pleine et à quelle fréquence est-elle vérifiée pour la vider ?

Étant donné que l'argent des contribuables est utilisé pour les salaires des travailleurs, pourquoi n'y a-t-il pas mieux ? Je me suis promenée en arrachant les mauvaises herbes et l'herbe, mais cela devrait faire partie de l'entretien lorsque l'herbe est coupée. Plus c'est long, plus c'est difficile à maîtriser, alors que font les travailleurs...? Vous devez utiliser un désherbant dangereux ? J'espère que non !

Il faut simplement avoir quelqu'un en charge qui demande aux travailleurs de faire l'entretien général ! Donnez ensuite des instructions, faites le suivi, bref soyez responsable, ce n'est pas sorcier. Veuillez répondre à cette préoccupation car nos parcs sont dans un état lamentable, aucune amélioration n'est apportée et l'entretien n'est pas fait ou mal fait.

J'ai vérifié la sécurité de l'équipement... il est de bonne qualité, donc c'est positif. (Mon expérience était dans l'enseignement de l'éducation physique et donc la sécurité des enfants autour de l'équipement de terrain de jeu faisait partie de ma formation, d'où quelque chose qui me tient profondément à cœur.)

Au parc de la rue Julie, j'aurais aimé qu'il y ait un endroit pour s'asseoir face à l'aire de jeux, comme un banc, car les sièges sous le belvédère ne permettent pas aux parents ou aux adultes de surveiller facilement leurs enfants. Les parcs ne sont pas invitants, mais ils devraient l'être. J'espère que certains de ces problèmes pourront être résolus car je suis fière de vivre dans une ville qui montre qu'ils apprécient leurs citoyens et écoutent leurs préoccupations.

Réponse de Monsieur le Maire

Nous avons décidé que c'était une priorité de devoir mettre à niveau la clôture du terrain de tennis. Dans cet optique, cela représente une priorité du service des Travaux publics.

Vos précisions et commentaires s'avèrent utiles puisqu'ils nous permettent de faire des vérifications constantes et de nous ajuster.

En ce qui concerne les poubelles, nous allons planifier une surveillance constante afin de nous assurer que les poubelles ne se remplissent pas sans être vidées régulièrement. Quant aux travailleurs, nous sommes très bien desservis.

Aucun produit chimique n'est utilisé pour le désherbage.

Pour la sécurité des équipements, il n'y a pas d'obstacle et au moins les équipements de nos parcs en sont de qualité.

Essentiellement, comme mentionné précédemment, nous sommes à mettre à niveau tous les parcs.

Question 8. Lettre ouverte de Monsieur Richard Lupien

Réponse de Monsieur le Maire

Une lettre ouverte a été écrite et diffusée dans le journal Le Gleaner par vous-même et ce n'est pas dans mes habitudes de discuter par lettre ouverte et de répondre aux citoyens dans les journaux. En ce sens, vous recevrez une lettre officielle par la poste régulière dans laquelle vous aurez réponse à vos questions.

Nous avons une politique et procédure officielle dans la manière de poser les questions, les choses étant très transparentes. Le tout est diffusé sur You Tube depuis plusieurs mois maintenant et les citoyennes et citoyens, comme vous le constatez, ont réponse à leurs questions.

Donc, une réponse officielle en relation avec vos questionnements vous sera acheminée très prochainement.

Dépôt de documents

Sans nécessiter de résolution formelle adoptée par le conseil municipal, il y a dépôt des documents suivants, sans autre formalité :

- 1.4.2 Liste des permis émis
- 1.4.2 Liste des permis en inspection.
- 2.4.3 Liste des permis en traitement à la firme d'évaluateurs.
- 2.4.4 Eau potable-Relevé de la consommation mensuelle (mai 2021).
- 2.4.5 Transport collectif- Évolution de l'achalandage.
- 2.4.6 Commission municipale- Missive (Audits de conformité -Budget 2021 et PTI).

21-06-168 Adoption du 2^e projet de Règlement n° 25.40-2021 modifiant le Règlement de zonage 25-2006

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de la présentation et de l'adoption de modifications au règlement de zonage a été donné par le conseiller **Ken Dolphin** en la séance extraordinaire du 18 mai 2021;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt, présentation et adoption du 1^{er} Projet de Règlement par le conseiller **Dolphin** lors de cette même séance du 18 mai 2021, **APPUYÉ** en cela par la conseillère **Michelle Greig**;

ATTENDU QUE ce projet de Règlement vise à moderniser le zonage de la Municipalité, les normes concernant les marges à l'intérieur desquelles les thermopompes et les remises peuvent être autorisées ne sont plus représentatives de la réalité;

ATTENDU QUE la Municipalité veut également faciliter l'encadrement des copropriétés et moderniser certains aspects de son règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'ajout de normes concernant des quadruplex s'avèrent nécessaires dans la zone H02-206;

ATTENDU QUE la Municipalité désire agrandir la zone H02-208 et y autoriser les usages H2 et H3;

ATTENDU QUE la procédure de consultation écrite, conforme et en application des règles sanitaires, a été ouverte au public pour la période s'étendant du 19 mai 2021 au 4 juin 2021, inclusivement et qu'au terme de celle-ci aucun commentaire, demande ou récrimination n'a été reçu à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE PRENDRE ACTE du dépôt et de la présentation du 2^e projet de Règlement n° 25.40 par le conseiller **Ken Dolphin**, aucun changement significatif n'ayant été apporté depuis l'adoption du 1^{er} projet de Règlement;

D'ADOPTER le 2^e Projet de Règlement n° 25.40, dispense de lecture complète étant faite, ledit projet ayant été porté à l'attention des membres du conseil municipal dans les délais prévus par la Loi et chacun attestant en avoir pris connaissance et en avoir compris le sens et la portée.

ADOPTÉE

21-06-169 **Adoption du Règlement n° 7-2021 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils**

ATTENDU QUE le paragraphe 5^o de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

ATTENDU QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU la demande et l'intention manifestée par le ministère des Transports (MTQ), lequel s'apprête à interdire, aux véhicules visés par le présent règlement, le virage à gauche sur la montée Bryson à partir de la route 138, la circulation des véhicules visés devant uniquement se faire sur les routes numérotées (138-201), sauf pour livraison locale;

ATTENDU QU'il convient d'adapter la réglementation municipale et la signalisation conséquente et de statuer sur certaines autres interdictions de circulation des véhicules visés de manière à protéger le réseau routier municipal;

ATTENDU QU'il convient de remplacer et d'abroger le Règlement n° 7-2000 adopté par le conseil municipal le 24 juillet de l'an 2000;

ATTENDU QU'un avis de motion en regard du présent Règlement a été régulièrement donné par le conseiller **Jacques Guilbault** à l'occasion de la séance régulière tenue le 3 mai 2021;

ATTENDU QUE lors de cette même séance du 3 mai 2021, il y a eu dépôt et présentation du projet de Règlement n° 7-2021 par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ en cela par la conseillère **Chantal Laroche**;

ATTENDU QU'à la suite de du dépôt et de la présentation dudit Règlement, ce dernier a été soumis pour étude auprès du ministère des Transports (MTQ), lequel s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement n° 7-2021, chacun des membres du conseil attestant avoir lu et pris connaissance dudit Règlement, dispense de lecture complète étant ainsi faite.

DE SOUMETTRE ledit Règlement à des fins d'approbation formelle par le ministère des Transports (MTQ), la date d'entrée en vigueur dudit Règlement devant correspondre à la date de cette approbation;

DE TRANSMETTRE ledit Règlement à la Sûreté du Québec (SQ) dès la date d'entrée en vigueur, cette dernière institution étant responsable de son respect et de son application.

ADOPTÉE

21-06-170 **Adoption du Règlement n° 129-2021 modifiant le Règlement n° 129-2020 sur la gestion contractuelle**

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, ladite Loi étant connue sous le vocable de Projet de loi n° 67 (2021, chapitre 7);

ATTENDU QUE ladite Loi citée, sanctionnée le 25 mars 2021, crée des obligations aux municipalités afin qu'elles contribuent à la relance économique en modifiant leur réglementation de gestion contractuelle dans les trois (3) mois de la sanction de la Loi afin que soient en vigueur l'obligation de favoriser l'achat québécois et ce à compter du 25 juin 2021;

ATTENDU QUE toujours en vertu de cette même Loi, les municipalités peuvent adopter d'autres mesures régissant leur règlement de gestion contractuelle de manière à prévoir des préférences dans leurs appels d'offres en fonction de la valeur ajoutée canadienne;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller **Jacques Guilbault** lors de la séance extraordinaire du 18 mai 2021 en vue de modifier el Règlement de gestion contractuelle n° 129-2020;

ATTENDU QUE lors de cette même séance extraordinaire du 18 mai 2201, le conseiller **Jacques Guilbault** a déposé et présenté le projet de Règlement n° 129-2021 en vue de modifier le Règlement n° 129-2020 et d'y inclure les nouvelles dispositions imposées par la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Règlement n° 129-2021 modifiant le Règlement n° 129-2020 et d'en assurer la concordance;

DE TRANSMETTRE les Règlements n° 129-2021 et n° 129-2020 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

21-06-171 **Entente intermunicipale sur les équipements relatifs au PLIU**

ATTENDU QU'en mars 2018, la MRC du Haut-Saint-Laurent a bénéficié d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions hors du réseau routier;

ATTENDU QUE, suite à l'obtention de la subvention, la MRC du Haut-Saint-Laurent a acquis deux véhicules côte à côte, leurs accessoires, deux remorques ainsi que leurs équipements ;

ATTENDU QUE, suite à l'acquisition de ces deux véhicules côte à côte, et des équipements relatifs, la MRC du Haut-Saint-Laurent s'est dotée d'un *Service d'urgence en milieux isolé* (SUMI) ;

ATTENDU QU'un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) a été mis en place à la MRC du Haut-Saint-Laurent, adoptée le 17 mars 2021 par la résolution n° 9204-03-21, afin d'encadrer les activités du *Service d'urgence en milieu isolés* (SUMI) ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Anicet et d'Ormstown, par leur emplacement géographique, ont accepter d'entreposer ces véhicules et que ces derniers demeurent à la disposition des municipalités membres de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE l'entretien ainsi que les réparations des véhicules côte à côte, leurs accessoires et les deux remorques sont sous la responsabilité de la MRC du Haut-Saint-Laurent telle que définie dans l'entente et qu'il y a lieu de partager les coûts entre les municipalités membres de la MRC selon leur utilisation ;

ATTENDU QUE pour les motifs énoncés précédemment, il y a lieu de convenir d'une entente relative à la gestion et l'entretien des véhicules côte à côte, de leurs accessoires et des deux remorques, entre les municipalités locales de la MRC et la MRC du Haut-Saint-Laurent, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'entente intermunicipale entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et les 13 municipalités membres en lien avec les équipements relatifs au Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU), c'est-à-dire l'entretien et l'utilisation des véhicules côte à côte, leurs accessoires, deux remorques ainsi que leurs équipements;

D'AUTORISER et de MANDATER maire et le directeur général par intérim et greffier de la Municipalité pour signer ledit Protocole et pour transmettre une copie de l'entente intermunicipale sur les équipements relatifs au Protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) appartenant à la MRC du Haut-Saint-Laurent aux intervenants suivants :

- Mairesse et maires des municipalités locales de la MRC du Haut-Saint-Laurent;
- Directrices générales et directeurs généraux des municipalités locales de la MRC;
- Chefs des services de sécurité Incendie des municipalités locales de la MRC.

ADOPTÉE

21-06-172 Adoption de la Politique MADA et du Plan d'action

ATTENDU la démarche entreprise par la Municipalité en vue de souscrire à l'importance de favoriser une planification et organisation municipale inclusive et de favoriser la participation de tous, plus spécifiquement en regard des aînés-nées;

ATTENDU QUE la démarche est maintenant arrivée à terme, que la reddition de compte est effectuée et que l'adoption de la Politique municipale de même que celle du Plan d'action est maintenant requise ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par le conseillère **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ADOPTER la Politique MADA de même que le Plan d'action y afférant.

ADOPTÉE

21-06-173 Liste des comptes à payer au 31 mai 2021

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, chacun des membres du conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à ses questions, le cas échéant :

DE PAYER les comptes suivants :

1004	A.E.M.F.S.Q. (entraide mutuelle - frais annuel 2021)	2 000,00 \$
2359	BIONEST INC. (visite d'entretien UV - 1 adresse)	291,18 \$
964	C. S. BRUNETTE INC. (essence véh. Voirie)	795,35 \$
2151	CARROSSERIE MARIO LÉGER (rép. Véh. # 12- véh. Savana - voirie)	1 931,58 \$
2382	CLÉMENT HYDRAULITECH INC. (rép. Véh. # 11 - charrue village)	854,88 \$
1199	CONSTRUCTION J. THEORET INC. (loc. équip. - lumières arbres Noël)	379,42 \$
1953	Constructo SEAO (soumission - projet Rg 3)	5,61 \$
2154	CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie & aliments - HV)	390,34 \$
2106	CRÊTE EXCAVATION INC. (disposition asphalte & asphalte concassé)	289,74 \$
1005	CRSBP MONTRÉGIE INC. (tarification annuelle & frais d'exploitation - Bibliothèque)	19 020,94 \$
966	D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers & bois - jardins communautaires)	1 937,96 \$
2742	DANDURAND, PHILIPPE (soudure - puit # 5)	109,23 \$
2769	DÉCOR INFINI (finition du dossier- nouvelle Bibliothèque)	819,20 \$
2730	DR CONSEILS (mutuelle de prévention - défense et gestion - 2021- 2e facture)	1 473,65 \$
1368	DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires avocats)	5 661,64 \$
2809	EDUCAFFAIRES SOLUTIONS (formation - habiletés de directeur - Stéphane L.)	3 444,65 \$
2027	ÉMULSION SÉRIGRAPHIE (24 casques et broder logo - voirie)	551,88 \$
2230	ENSEIGNES DUMAS (lettrage - enseigne Bibliothèque & lettrage - porte -HV)	432,31 \$
1838	ENTREPRISES M.C. (LES) (Pièces et rép. Puits & réseau aqueduc)	4 306,96 \$
1020	EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (rép. Véh. # 9 - N H - # 15 rouleau & # 30 MF)	622,00 \$

2523	EUROFINS ENVIRONEX (Frais lab. Eau potable, usée ,brute & dépôt à neige)	971,82 \$
1848	FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutation - avril 2021)	75,00 \$
2231	G.P. AG DISTRIBUTION (rép. Véh. # 21 - Deutz)	369,98 \$
1781	GAUTHIER, RENÉ (essence véh. Voirie)	2 789,02 \$
2287	GÉRARD MAHEU INC. (mélange gazon - terrain soccer)	321,93 \$
2643	GROUPE LOU-TEC INC. (boyau de renvoi - rinçage - réseau aqueduc)	156,35 \$
2304	GROUPE NEOTECH (hon. Informatique - mai 2021)	1 100,89 \$
1442	GROUPE SPORTS-INTER PLUS (LE) (braquette - estrade - soccer)	314,18 \$
2807	GROUPE VILLENEUVE (balai aspirateur - nettoyage des rues 2021)	6 484,59 \$
2062	HIBON INC. (rép. Surpresseurs - usine d'épuration)	1 253,02 \$
2180	IGA ORMSTOWN (aliments - voirie)	104,77 \$
1050	INFOTECH (achat 500 comptes de taxes 2021)	281,69 \$
972	J.T. SPORT (rép. Équip. Voirie)	885,81 \$
1690	JALEC INC. (accès réseau - radio mobiles - mai 2021)	343,78 \$
2353	JOHNSTON, CATHLEEN (traduction - textes)	498,42 \$
2753	K.S.S.T. DISTRIBUTION (pièces - réseau aqueduc)	96,95 \$
2243	LAURENTIDE RE/SOURCES INC. (collecte de recyclages)	354,37 \$
2760	LIBERTEVISION INC. (service web - panneau - 1 an - avril 2021 à avril 2022)	206,96 \$
2765	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. (achat & crédit - livres - Bibliothèque)	300,21 \$
1058	LIBRAIRIES BOYER (achat livres - Bibliothèque)	500,74 \$
2369	LIVESTOCK BREEDERS ASSOCIATION (Don - toilettes - aréna - Expo Ormstown)	10 000,00 \$
975	M.R.C. HAUT SAINT LAURENT (quote-part- maintien inv. , équi, mat. Graphique - 2e facture 2021)	18 691,32 \$
1424	MINISTRE DES FINANCES (service SQ - 1er versement 2021)	248 606,00 \$
1235	MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (impr. Dépliant - rinçage - réseau aqueduc)	396,66 \$
2810	NOËL & FILS (transport et achat terre - parcs)	448,40 \$
1920	OXYGENE INDUSTRIEL GIRARDIN INC. (rép. Deux régulateurs & pièces - torches -voirie)	442,94 \$
2512	PETRO-CANADA (essence véh. Pompiers)	195,40 \$
2794	PIÈCES D'AUTO MERCIER (cable pour remorque & pièce Véh. # 13 - Sierra - voirie)	61,87 \$
976	PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (pièces & outils - voirie)	1 281,49 \$
2694	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (prise de photographies - conférence de presse)	592,12 \$
2705	PUITS ARTESIENS VIAU (LES) (installation de foreuse - puit # 5)	4 369,05 \$
1024	QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	605,29 \$
1716	RÉAL HUOT INC. (clé pour vanne - réseau aqueduc)	213,85 \$
2724	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC. (lame & pièces - charrues)	1 039,37 \$
1626	SANIBERT (loc. toilette - garage Rte 138A)	202,36 \$
965	SÉCURITÉ & SERRURIER CLÉMENT (appel de service - 87 Roy - serrure nouvelle porte)	119,29 \$
2806	SEMS (installation 3 purgeurs - ligne d'égout - Hôpital)	5 576,29 \$
2538	SERVICES DE REBUTS SOULANGES INC. (nettoyage station Gale - égouts & conduit Rte 201)	5 027,29 \$
1039	SERVICOFAX (contrat copieur - mars à avril 2021)	555,00 \$
2491	SGM MAINTENANCE INC. (entretien d'éclairage - mars 2021)	2 327,24 \$
2371	SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie)	327,00 \$
2761	SOCIAL WIFI CANADA (service internet - bibliothèque - juin 2021)	126,42 \$
1008	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (envoi - avis - nettoyage réseau aqueduc)	263,68 \$
2391	TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Électricité - puit # 5,Madeleine, HV, parc Érables, centre & usine)	3 369,83 \$
2787	TELMATIK (téléphone d'urgence - avril 2021)	93,40 \$
2193	TRANSPORT ROLLAND CHAPERON INC. (vider conteneur - Écocentre)	1 974,53 \$
2738	WM QUÉBEC INC. (loc. contenant - centre réc. - avril 2021)	25,75 \$
2355	ZEL (hon. Problèmes de courriel et modifications web)	517,39 \$
		370 178,23 \$

DÉJÀ APPROUVÉ PAR RÉOLUTION:

21-02-060	CONSTRUCTIONS B. MARTEL INC. (LES) (travaux de construction-nouvelle Bibliothèque)	158 220,86 \$
20-12-348	DISCAIR PRODUCTIONS (hon. Plateform zoom - séances 3 & 18 mai 2021)	2 288,00 \$
20-03-072	ENTRETIEN PAYSAGER CAROLE VINET (entretien paysage été - 2021)	6 480,17 \$
21-04-111	MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. (lignage des rues - 2021)	17 619,67 \$
21-03-083 & 21-05-139	PRODUCTIONS DU 3 JUIN INC. (hon. Communication)	4 524,46 \$
20-03-063	SPCA REFUGE MONANI-MO (hon. Contrôle animalier - mai 2021)	500,00 \$
		<hr/> 189 633,16 \$ <hr/>
		<hr/> 559 811,39 \$ <hr/>

PLUS PAIEMENTS DURANT LE MOIS:

	Salaires du 18 avril au 15 mai 2021	56 660,54 \$
	Rémunération des élus du 18 avril au 15 mai 2021	8 193,02 \$
	REER	4 208,15 \$
21-00005	Chartrand, Léo (loc. locaux au 1432 & 1441 Jamestown - garage municipal - mai 2021)	2 012,06 \$
21-00413	Soucy, Benoit (entr. mén. Du 11 au 24 avril 2021)	1 050,00 \$
21-00415	Québec Municipal (adhésion annuelle)	610,05 \$
21-00416	Bell - caserne	276,13 \$
21-00417	Hydro	6 019,04 \$
21-00418	Dery Telecom (internet - caserne-mai 2021)	186,80 \$
21-00419	ManuVie Financière (Ass. Coll. Mai 2021)	9 974,94 \$
21-00487	M. Dominic Tremblay, Dir. (don- soirée d'honneur 2021 - Arthur Pigeon)	200,00 \$
21-00488	Gala Prix SNQS (don - histoire 2019-2020)	100,00 \$
21-00489	Revenu Canada (Das Féd. Avril 2021- rég.)	8 906,75 \$
21-00490	Revenu Canada (Das Féd. Avril 2021- occ.)	1 439,18 \$
21-00491	Revenu Québec (Das Prov. Avril 2021)	27 442,22 \$
21-00498	WM Québec Inc. (collecte de déchets - avril 2021)	26 281,35 \$
21-00499	Hydro	8 080,93 \$
21-00500	Targo Communications Inc. (internet & téléphones - HV)	201,71 \$
21-00501	Soucy, Benoit (entr. mén. Du 25 avril au 8 mai 2021)	1 050,00 \$
21-00502	Emballages 2m Inc. (les) - boites (nouvelle Bibliothèque)	327,68 \$
21-00504	Ministre des Finances (renouveler carte - eau potable - Marc D.)	118,00 \$
21-00505	WM Québec Inc. (service de recyclage - avril 2021)	20 704,74 \$
21-00506	Petite Caisse (17 mai 2021)	173,05 \$
21-00507	Quadient Canada Ltée (achat timbres)	1 149,75 \$
21-00508	Hydro	2 647,59 \$
21-00509	Bell Mobilité	156,25 \$
21-00510	Visa (registre foncier & zoom)	35,00 \$
21-00511	Balance - achat camion incendie 2021 (Véh. # 56)	347 606,22 \$
21-00512	Soucy, Benoit (entr. Mén. Du 9 au 22 mai 2021)	1 050,00 \$
21-00515	Me Godbout, Sylvie Anne (services juridiques)	43,12 \$
		<hr/> 536 904,27 \$ <hr/>
	TOTAL	<hr/> 1 096 715,66 \$ <hr/>

ADOPTÉE

21-06-174 UAF- Location de chapiteaux et autres équipements pour le Camp de jour 2021

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté l'organisme communautaire Une Affaire de Famille (UAF) afin de veiller à l'organisaution et à la tenue du camp de jour 2021;

ATTENDU les préoccupations et besoins en organisation rattachés à la crise sanitaire actuelle;

ATTENDU QU'en conséquence de ce qui précède, certaines mesures se doivent d'être prises selon l'organisme mandaté;

ATTENDU QUE les besoins requis consistent en la location de chapiteaux dont l'estimé se déaille de la manière suivante :

7 tentes à 1 600\$ /l'unité pour un total de 11 200,00\$

3 lavabos doubles à 47\$ par semaine/par unité pour un total de 1 128,00\$

2 toilettes enfant à 45\$ par semaine/par unité pour un total de 720,00\$

2 toilettes adulte à 33\$ par semaine/par unité pour un total de 528,00\$

Le tout pour un grand total de **13 576,00\$, avant taxes.**

ATTENDU QU'en sus de ce qui précède un minimum d'installations sanitaires est requis, une soumission de l'entreprise Sanibert étant produite au soutien de la présente résolution pour un total de **743,00\$; avant taxes;**

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER les dépenses ci-dessus décrites en vue de la tenue du Camp de jour 2021

Poste comptable attribué à la dépense : 02-701-51-516

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-06-175 AGORA inc.- Octroi de contrat Surface Multisports (bandes de patinoires et autres)

ATTENDU la subvention confirmée par le MÉQ pouvant aller jusqu'à un maximum de 111 650\$ et représentant 66.66% (50 % du gouvernement du Canada et 50% du gouvernement du Québec) de la dépense en vue de permettre à la Municipalité de se doter d'une surface Multisports;

ATTENDU QUE la Municipalité est allée en appel d'offres sur invitations afin de s'approvisionner en bandes de patinoires, avec clôtures aux extrémités, portes simples et double et qu'en ce sens deux (2) entreprises spécialisées dans le domaine ont été invitées, tel qu'il apparaît au tableau ci-dessous;

<i>SOUMISSIONNAIRES Invités</i>	<i>Prix</i>	<i>TPS</i>	<i>TVQ</i>	<i>TOTAL</i>
AGORA inc. (Les installations sportives)	41 450,10\$	2 072,51\$	4 134,65\$	47 657,26\$
PROFAB 2000 inc.	52 350,00\$	2 617,50\$	5 221,91\$	60 189,41\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Les Installations sportives AGORA inc.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'OCTROYER le contrat à AGORA inc. pour la fourniture et l'installation des bandes et autres items, le tout au montant de **41 450,10\$, avant taxes.**

Poste comptable attribué à la dépense: 23-088-10-722

Provenance des fonds : budget des opérations courantes et partiellement subventionné

ADOPTÉE

21-06-176 TECHNIVOLT inc.- Octroi de contrat Surface Multisports (poteaux, éclairage et électricité)

ATTENDU QUE dans le cadre des mêmes travaux pour la surface Multisports, des besoins en installation de poteaux d'éclairage et d'électricité et autres sont requis;

ATTENDU QU'un appel d'offres sur invitations a également été lancé à deux (2) entreprises;

ATTENDU QUE des deux entreprises spécialisées invitées, seule TECHNIVOLT a déposé une soumission;

ATTENDU QUE le scénario retenu est celui de 4 poteaux de métal avec un luminaire sur chacun, avec enfouissement, contrôle extérieur, enlèvement de vieilles installations etc., le tout au montant de **35 800,00\$ avant taxes;**

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'OCTROYER le contrat à TECHNIVOLT inc. pour la fourniture et l'installation de poteaux d'éclairage, travaux d'électricité et autres, le tout pour la somme de **35 800,00\$, avant taxes**.

Poste comptable attribué à la dépense : 23-088-10-722

Provenance des fonds : budget des opérations courantes et partiellement subventionné

ADOPTÉE

21-06-177 **Décorations, mobilier et équipements de la Bibliothèque**

ATTENDU l'ouverture très prochaine de la nouvelle bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE des besoins en décoration, en acquisition de biens meubles réguliers et technologiques sont nécessaires en vue de l'offre complémentaire en services pour la ressource culturelle modernisée à venir;

ATTENDU QU'une attention particulière est accordée au fait que tous les biens acquis doivent être facilement transportables lors de la construction éventuelle d'un Centre culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'AUTORISER un budget approximatif de 40 000\$, avant taxes, pour l'acquisition et le remboursement de biens meubles et technologiques, des factures reçues et à venir provenant notamment d'entreprises telles que, IKEA, Structube, La Source et Mobico Inc., de même que d'éléments décoratifs, avec honoraires (Sylvie Dumas).

Poste comptable attribué à la dépense :23-088-00-722

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-06-178 **Une Touche de Bois- Contrat (mobilier et autres pour la Halte Urbaine).**

ATTENDU la décision du conseil municipal d'entreprendre l'aménagement d'un réseau de haltes urbaines dont le premier prototype et concept est en voie d'être construit, rue Lambton;

ATTENDU l'offre de services et plan d'aménagement proposés par l'entreprise locale Une Touche de Bois inc., à la satisfaction de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ENTÉRINER l'octroi de contrat de gré à gré signé par le greffier municipal et directeur général par intérim. M. François Gagnon avec l'entreprise Une Touche de Bois, le tout au montant de **21 509,00\$, avant taxes**.

Poste comptable attribué à la dépense :23-070-20-721

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-06-179 **Halte urbaine- Travaux de régie et autres coûts.**

ATTENDU l'implication du Service des Travaux publics dans la construction et l'aménagement de la Halte urbaine, le tout faisant en sorte de diminuer considérablement la facture telle qu'initialement estimée (aux environs de 100 000\$);

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics, en concertation avec le directeur général par intérim de la Municipalité, à dépenser (matériaux et autre équipements) jusqu'à concurrence de la somme de **30 000\$, avant taxes**, pour des travaux de régie et autres coûts rattachés à certains achats d'équipements.

Poste comptable attribué à la dépense :23-070-20-721

Provenance des fonds : budget des opérations courantes

ADOPTÉE

21-06-180 Démission aux Loisirs et à la Culture

ATTENDU la lettre de démission reçue de Madame Marie Lalonde, dont les fonctions principales étaient en relation avec les communications, les loisirs et la culture, en tant que directrice;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE REMERCIER Madame Lalonde pour le nombre d'années de services (15) rendus à la Municipalité;

DE PRENDRE ACTE et D'ACCEPTER sa démission.

ADOPTÉE

21-06-181 Embauche d'employés occasionnels aux Travaux publics

ATTENDU le nombre de postes vacants au service des Travaux publics (3);

ATTENDU les affichages et procédures en recrutement faits;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE CONFIRMER l'embauche des trois (3) personnes suivantes en tant qu'occasionnels au service des Travaux publics, à savoir messieurs Jean-Philippe Viau, Collin Beaulieu et Steven Soulières, le tout aux conditions déterminées par le directeur des Travaux publics, Stéphane Leclerc et le directeur général par intérim et greffier, François Gagnon, lors de l'embauche, un contrat de travail devant intervenir de même que la signature des politiques applicables.

ADOPTÉE

21-06-182 Demande de dérogation mineure; 1918, rue Borden (lot 5 807160)

ATTENDU la demande de dérogation mineure adressée à la Municipalité par la propriétaire du 1918, Borden ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a pour objectif d'autoriser une hauteur de 12.78m ;

ATTENDU QUE la norme du règlement de zonage 25-2006 dans la zone H02-203 impose une hauteur maximale de bâtiment pour des 8 logements de 12m ;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure ne peut être accordée que si les conditions suivantes sont répondues :

- La dérogation doit être mineure ;
- Elle doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme ;
- Elle ne peut être accordée dans une zone de contrainte ;
- L'application du règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne advenant un refus de sa demande de dérogation ;
- Elle ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;
- Si elle vise des travaux en cours ou déjà exécutés, ils doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction et avoir été effectués de bonne foi ;

ATTENDU QUE les objectifs de la demande de dérogation mineure sont considérés de mineurs;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité d'Ormstown et du schéma d'aménagement de la MRC du Haut-St-Laurent sont respectés;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 19 mai 2021 pour discuter de cette demande et faire une recommandation au conseil municipal ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure 2021-05-0001 concernant la hauteur du bâtiment afin que celle-ci soit de 12.78m au lieu de 12m actuellement permis

ADOPTÉE

21-06-183 Huntingdon Fair – Demande de passage

ATTENDU la demande reçue de la Huntingdon Fair à l'occasion d'une parade de tracteurs dont les profits sont à être versés à la Fondation Betty Riel;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal croient inopportun d'organiser le tout en prévoyant un départ sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown, sans en avoir au préalable demandé l'autorisation avant d'officialiser le tout;

ATTENDU QU'aucune explication n'est faite en regard du respect des règles sanitaires, surtout que nous ne connaissons pas lesquelles seront applicables le ou vers le 26 juin 2021, sans compter le nombre de participants qui risque d'être important;

ATTENDU QUE nonobstant ce qui précède, le conseil municipal trouve importante la cause pour laquelle des fonds sont amassés, la Municipalité souscrivant annuellement pour une somme de 10 000\$ à la S.A.B.E.C. pour le transport des personnes nécessitant des soins et traitements pour le cancer;

ATTENDU QUE les fonds amassés pour la Fondation Betty Riel seront versés à la S.A.B.E.C. pour la même cause;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE NE PAS FAIRE DROIT à la demande de passage de la Huntingdon Fair sur le territoire de la Municipalité d'Ormstown;

DE SOUSCRIRE directement à la Fondation Betty Riel pour la somme de **2 500,00\$**, laquelle est à titre compensatoire aux fins de l'interdiction ci-haut résolue.

ADOPTÉE

21-06-184 Demandes citoyennes concernant l'état des rue Argyle North et McBain

ATTENDU la demande citoyenne reçue à la Municipalité et adressée aux membres du conseil municipal concernant l'état des rues Argyle et McBain;

ATTENDU QUE des vérifications ont été faites par le service des Travaux publics dès la réception de la demande, afin d'assurer la sécurité du public;

ATTENDU les constats faits;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par le conseiller **Ken Dolphin** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'APPORTER les correctifs minimaux pour ce qui est de sections pouvant faire l'objet de pose d'enrobés bitumineux;

D'ÉVALUER la situation du petit pont, avec ponceau, compte tenu d'affaissements constatés, le tout afin que la Municipalité s'assure de la protection des personnes devant faire usage de ce pont;

DE REQUÉRIR l'opinion, l'évaluation avec proposition de solution par une firme d'ingénierie, au besoin, afin d'obtenir une compréhension optimale et de procéder à la réparation, le cas échéant, en temps utile.

ADOPTÉE

21-06-185 Scabric- Demande de contribution ; Projet d'analyse de l'eau de la rivière Châteauguay (plage et baignade)

ATTENDU la demande reçue de la SCABRIC afin que la Municipalité participe financièrement à un projet d'étude visant à mesurer la qualité de l'eau de la rivière Châteauguay pour y permettre des zones de baignade dans un futur éloigné et non défini;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne juge pas cette demande prioritaire pour l'instant;

ATTENDU QU'aucune somme n'a été prévue au budget de 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Stephen Ovans**, APPUYÉ par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE NE PAS FAIRE DROIT à la demande de la SCABRIC et conséquemment, de ne pas participer à ce projet.

ADOPTÉE

21-06-186 Vélo-Québec- Défi métropolitain 2021 (date et halte-dîner).

ATTENDU la demande reçue de l'organisme Vélo-Québec en vue d'aménager un site de halte-dîner lors du passage du Défi métropolitain de Vélo Québec, le samedi 31 juillet 2021;

ATTENDU QUE le site évalué et demandé est celui du terrain de soccer derrière et au bas du Centre récréatif;

ATTENDU QUE l'organisme Vélo-Québec s'est toujours montré respectueux de notre environnement;

ATTENDU l'importance des règles sanitaires à respecter, l'organisation en faisant état avec un plan précis démontrant un grand souci pour la tenue d'un événement sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère **Chantal Laroche**, APPUYÉE par la conseillère **Michelle Greig** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'AUTORISER à la fois le passage des cyclistes participant au Défi-Métropolitain 2021 de Vélo-Québec, de même que le stationnement demandé, la Municipalité se fiant à l'organisation pour laisser les lieux exempts de tous débris au terme de l'activité cycliste.

ADOPTÉE

21-06-187 Club de vélo Explo-Tour - Utilisation d'un stationnement municipal.

ATTENDU la demande reçue de l'organisme Club de vélo Explo-Tour en vue de pouvoir utiliser un stationnement à l'occasion de leurs activités prévues pour le dimanche le 13 juin, lundi 6 septembre et samedi 2 octobre 2021, de 9H00 à 16H30.

ATTENDU QUE le meilleur emplacement demeure le stationnement du terrain de soccer derrière et au bas du Centre récréatif, vu la campagne de vaccination en cours sur le site même du Centre ;

ATTENDU QUE l'organisme le Club de vélo concerné s'est toujours montré respectueux de notre environnement;

ATTENDU l'importance des règles sanitaires à respecter, l'organisation en faisant état avec un plan précis démontrant un grand souci pour la tenue d'un événement sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'AUTORISER au Club de vélo Explo-Tour l'usage du stationnement du terrain de soccer au bas du Centre récréatif et ce, pour les trois dates prévues, la Municipalité se fiant à l'organisation pour laisser les lieux exempts de tous débris au terme de l'activité cycliste.

ADOPTÉE

VARIA

12.1 Sans qu'il y ait adoption de résolution formelle, vu le conflit d'horaire entre les activités de Rugby et celles de baseball qui reprendront leur, il est confié à l'administration municipale d'analyser les possibilités qui s'offrent afin que les deux organisations puissent tenir leurs activités en aménageant un horaire en conséquence.

21-06-188 COVID-19 – Surveillants lors des activités de soccer

ATTENDU certaines exigences de Soccer-Québec quant aux mesures sanitaires à adopter pour la protection du public, notamment lors de compétitions ;

ATTENDU la demande en surveillants adressée par le Club de soccer d'Ormstown ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller **Ken Dolphin**, APPUYÉ par la conseillère **Chantal Laroche** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

D'AUTORISER la présence de deux (2) surveillants rémunérés selon les conditions établies et pour le nombre d'heures requises et ce, jusqu'à ce que la Municipalité passe en « zone verte » probable vers la fin du mois de juin 2021;

D'AVISER le Club de soccer d'Ormstown en conséquence, ce dernier étant responsable du recrutement des surveillants-es..

ADOPTÉE

21-06-189 **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par la conseillère **Michelle Greig**, APPUYÉE par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DE LEVER la séance. Il est 21h10.

ADOPTÉE

Jacques Lapierre
Maire,

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT – Je, soussignée, Jocelyne Madore, secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Jocelyne Madore, Secrétaire-trésorière adjointe